

Commune de RAPALE

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Me BAILY Notaire à DIJON

Date de L'acte : 14/06/2022

Suivant acte reçu par Me BELOU Notaire à DIJON

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité du (ou des) Requéran(t)s

1°) Monsieur Jean Louis CABRESPINES, retraité, époux de Madame Nathalie Isabelle Véronique MESSEMACRE, demeurant à FLEUREY SUR OUCHE (21410) 1 rue des Roches d'Orgères

Né à PARIS (75009) le 31 aout 1949

Soumise au régime de la communauté légale à défaut de contrat préalable à son union célébré à la mairie de AGEY le 10 juillet 2001

Divorcé en premières noces de Madame Marie-Thérèse BERTHUIT suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NEVERS le 8 avril 1998.

De nationalité française

Résident au sens de la réglementation fiscale

2°) Madame Blanche Gabrielle CABRESPINES, retraitée, épouse de Monsieur Didier Luc Roger Paul BEAUDET, demeurant à SAINT REMY LES CHEVREUSES, 23 rue de Beaulieu

Née à PARIS (75009) le 4 juin 1951

Soumise au régime de la communauté légale à défaut de contrat préalable à son union célébré à la mairie de SAINT REMY LES CHEVREUSES le 13 juin 1992

Divorcée en premières noces de Monsieur Michel Jean Louis ANDRES suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PARIS le 20 octobre 1981.

De nationalité française

Résidente au sens de la réglementation fiscale

- **Désignation des Biens**

IDENTIFICATION DU BIEN

Immeuble article un

Désignation

Dans un ensemble immobilier situé à RAPALE (HAUTE-CORSE) 20246 Quercieta.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	211	Quercieta	00 ha 02 a 04 ca

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro un (1)

Deux pièces au rez-de-chaussée, Côté Nord Ouest

Lot numéro deux (2)

Une cave au sous-sol, Côté Nord Ouest

Lot numéro trois (3)

Deux pièces au rez-de-chaussée, Côté Nord Est, et un réduit sous escalier avec couloir allant de la porte d'entrée sur deux pièces, entre par la porte principale

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Etat descriptif de division

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître MINGALON notaire à BASTIA le 23 juin 1966 , publié au service de la publicité foncière de BASTIA le 10 février 1967, volume 746, numéro 49.

Immeuble article deux

Désignation

A RAPALE (HAUTE-CORSE) 20246 Quercieta.

Deux parcelles de terres avec « paillou » sur la parcelle cadastrée C 209

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	209	Quercieta	00 ha 00 a 25 ca
C	210	Quercieta	00 ha 03 a 01 ca

Total surface : 00 ha 03 a 26 ca

Tel que le **BIEN** existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude audrey.quiriny.21012@notaires.fr

(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.D.C)